



**COMMUNE DE TANNAY
MUNICIPALITE**

PREAVIS N° 26

A L'INTENTION DU CONSEIL COMMUNAL

RAPPORT DE GESTION POUR L'ANNEE 2017

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions de l'article 93c de la Loi sur les Communes du 28 février 1956 (mise en vigueur de la dernière modification le 1^{er} juillet 2013) et de l'article 93 du Règlement du Conseil communal adopté le 7 octobre 2014, la Municipalité vous présente son rapport de gestion pour l'exercice 2017.

Les comptes communaux vous sont présentés dans le préavis n° 26

Table des matières

1. CONSEIL COMMUNAL	3
1.1 COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL EN 2017	3
1.2 COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL EN 2017	4
1.3 DÉLÉGATIONS DU CONSEIL COMMUNAL EN 2017	4
1.4 SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAL	5
1.5 PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL COMMUNAL EN 2017	5
1.6 RÉSULTATS DES DIFFÉRENTS SCRUTINS AU COURS DE 2017	5
2. MUNICIPALITE	6
2.1 LES MEMBRES DE LA MUNICIPALITÉ EN 2017	6
2.2 SÉANCES DE LA MUNICIPALITÉ	7
2.3 COMMISSIONS MUNICIPALES	7
3. GESTION COMMUNALE	8
3.1 DICASTÈRE DE SERGE SCHMIDT	8
3.1.1 Administration générale	8
3.1.2 Personnel communal	10
3.1.3 Naturalisations	11
3.1.4 Relations extérieures et communications	12
3.1.5 Commissions et associations intercommunales	12
3.2 DICASTÈRE DE GUY VAN GELDER	13
3.2.1 Eclairages et routes	13
3.2.2 Espaces verts	14
3.2.3 Port et camping	14
3.2.4 Transports	15
3.2.5 Police et taxes de séjours	15
3.2.6 Cimetière et Columbarium	15
3.2.7 Tourisme	15
3.2.8 Informatique	15
3.2.9 Commissions et associations intercommunales	15
3.3 DICASTÈRE DE NATHAN FINKELSTEIN	15
3.3.1 Gestion des déchets	15
3.3.2 Réseaux des collecteurs des eaux (météorologiques et usées)	17
3.3.3 Aménagement du territoire	17
3.3.4 Police des constructions	18
3.3.5 Cadastre et SIT	18
3.3.6 Service de défense incendie	18
3.3.7 Protection civile	18
3.3.8 Agriculture / environnement	19
3.3.9 Concept énergétique	19
3.3.10 Développement durable	19
3.3.11 Cours d'eau	19
3.3.12 Commissions et associations intercommunales	19
3.4 DICASTÈRE DE NINON PULVER-PICCOT	20
3.4.1 Ecoles	20
3.4.2 Sports	23
3.4.3 Affaires culturelles	23
3.4.4 Commissions et associations intercommunales	23
3.5 DICASTÈRE DE DENISE RUDAZ	23
3.5.1 Finances	23
3.5.2 Comptabilité générale	24
3.5.3 Domaines et bâtiments	24
3.5.4 Commissions et associations intercommunales	24
4. DECISION	25

1. CONSEIL COMMUNAL

1.1 Composition du Conseil communal en 2017

1	Blanchard Philippe
2	Bolay Eric
3	Boquillon Xavier
4	Boundé Tomfeun Eric
5	Caillet Gilbert
6.	Carollo Francesco
7	Chatton Claude
8	Collé Bernard
9	Dassio Sylvianne
10	Deschamps Régine
11	Druon Florence
12	Egger Elfriede
13	Favarger Schmidt Marie- Noëlle
14	Fonta Jean-Pierre
15	Gerig Françoise
16	Geoffrey Bourné Chantal
17	Guex Marie Danièle
18	Heinzelmann Natascha
19	Jacquinod Jean Louis
20	Kaltenrieder Jean-Pierre
21	Keller Jean-Marc
22	Lemme Dominique
23	Levy Johanna
24	Levy Daniel
25	Martinez Castro Maria del Rosario
26	Mir Arcadio
27	Monney Jill
28	Monney Caitlin
29	Nassisi Fabrizio
30	Neumann Catherine
31	Polydor Marc
32	Qaqaya Hassan
33	Reynisdottir Kristin
34	Semoroz Pierre-Adrien
35	Stettler François
36	Studer Hugo
37	Tschopp Virginia
38	Van Gelder Michèle
39	Weil Arnaud
40	Wermuth Keyaerts Nicole

Bureau du Conseil communal

Caillet Gilbert, Président
Chatton Claude, 1^{er} Vice-président
Tschopp Virginia, 2^{ème} Vice-président
Gerig Françoise, Scrutatrice
Egger Elfriede, Scrutatrice
Dassio Sylvianne, Scrutatrice-suppléante
Monney Jill, Scrutatrice-suppléante

Secrétaire

Ramseyer Liselotte

Huissier

Randin Marc

1.2 Commissions du Conseil communal en 2017

Commission de gestion

Bolay Eric (Président)
Jacquinod Jean Louis
Kaltenrieder Jean-Pierre
Polydor Marc
Studer Hugo

Commission d'urbanisme

Blanchard Philippe (Rapporteur)
Boquillon Xavier
Dassio Sylvianne (Présidente)
Jacquinod Jean Louis
Monney Caitlin

Commission de recours

Gerig Françoise
Guex Marie-Danièle
Jacquinod Jean Louis (Président)

Commission des finances

Favarger Schmidt Marie-Noëlle
Keller Jean-Marc
Mir Arcadio (Président)
Monney Jill
Wermuth Keyaerts Nicole

Commission culturelle

Druon Florence
Egger Elfriede
Heinzelmann Natacha
Keller Jean-Marc (Président)

Commission énergétique

Carollo Francesco
Collé Bernard (Président)
Levy Daniel
Neumann Catherine
Tschopp Virginia

1.3 Délégations du Conseil communal en 2017

Délégués aux SITSE

Chatton Claude
Levy Daniel
Mir Arcadio
Neumann Catherine
Boquillon Xavier (suppléant)
Kaltenrieder Jean-Pierre (suppléant)

Délégués au Conseil Régional

Weil Arnaud
Martinez Castro Maria del Rosario (suppléante)

Délégués à l'ASCOT

Guex Marie Danièle
Heinzelmann Natascha
Levy Johanna
van Gelder Michèle
Martinez Castro Maria del Rosario (suppléante)
Favarger Schmidt Marie-Noëlle (suppléante)

Délégués à l'AJET

Favarger Schmidt Marie-Noëlle
Guex Marie Danièle
Lemme Dominique
Blanchard Philippe (suppléant)
Neumann Catherine (suppléante)

1.4 Séances du Conseil communal

Durant l'année 2017, le Conseil communal s'est réuni 5 fois en séance, le lundi 6 mars 2017, le lundi 24 avril 2017, le lundi 26 juin 2017, le lundi 2 octobre 2017 et le lundi 11 décembre 2017.

La sortie du Conseil communal a eu lieu le 10 juin 2017.

1.5 Préavis de la Municipalité au Conseil communal en 2017

N°	Objet	Décision
9	Demande de crédit de 440'000 CHF pour les travaux de la Buvette de la Plage	Accepté à la majorité le 26.06.2017
10	Dissolution de l'entente intercommunale pour la Station Intercommunale d'épuration des eaux de Mies et Tannay	Accepté à l'unanimité le 26.06.2017
11	Comptes 2016	Accepté à l'unanimité le 26.06.2017
12	Rapport de gestion 2016	Accepté à l'unanimité le 26.06.2017
13	Arrêté d'imposition 2018	Accepté à l'unanimité le 02.10.2017
14	Crédit de 283'824 CHF/TTC pour des travaux de réaménagement des 3 carrefours situés sur la route F.-L.-Duvillard et d'une modération de trafic	Accepté à la majorité le 02.10.2017
15	Demande de crédit complémentaire de 120'000 CHF/TTC changement de la production de chaleur	Abandonné
16	Révision des statuts de l'ASCOT	Accepté à l'unanimité le 11.12.2017
17	Taxe d'épuration 2018	Accepté à l'unanimité le 11.12.2017
18	Budget 2018	Accepté à l'unanimité le 11.12.2017
19	Demande de crédit 50'000 CHF pour la rénovation de l'appartement no 7 de l'annexe du Château	Accepté à l'unanimité le 11.12.2017

1.6 Résultats des différents scrutins au cours de 2017

Votation fédérale du 12 février 2017 :	Inscrits : 783	
<i>1. Naturalisation facilitée des étrangers de la troisième génération</i>		
Participation totale : 60.15 %	Oui : 361	Non : 106
<i>2. Création d'un fonds pour les routes nationales et pour le trafic d'agglomération</i>		
Participation totale : 60.15%	Oui : 378	Non : 82
<i>3. Amélioration des conditions fiscales en vue de renforcer la compétitivité du site entrepreneurial Suisse</i>		
Participation totale : 60.15%	Oui : 315	Non : 146
Votation cantonale du 12 février 2017 :	Inscrits : 783	
<i>1. Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL)</i>		
Participation totale : 58.62 %	Oui : 213	Non : 232

Election du Grand Conseil du 30 avril 2017 (1^{er} tour) :	Inscrits : 779	
Participation totale : 43.39%	350 bulletins entrés	
Election du Conseil d'Etat du 30 avril 2017 (1^{er} tour)	Inscrits : 779	
Participation totale : 44.42%	350 bulletins rentrés	
Votation fédérale du 21 mai 2017	Inscrits : 783	
<i>1. Loi sur l'énergie</i>		
Participation totale : 50.45 %	Oui : 263	Non : 129
Election du Conseil d'Etat du 21 mai 2017 (2^{ème} tour)	Inscrits : 782	
Participation totale : 36.19%	283 bulletins rentrés	
Votation fédérale du 24 septembre 2017	Inscrits : 786	
<i>1. Pour la sécurité alimentaire</i>		
Participation totale : 53.69 %	Oui : 381	Non : 37
<i>2. Financement additionnel de l'AVS</i>		
Participation totale : 53.44 %	Oui : 237	Non : 175
<i>3. Prévoyance vieillesse 2020</i>		
Participation totale : 53.69 %	Oui : 220	Non : 192

2. MUNICIPALITE

2.1 Les membres de la Municipalité en 2017

Répartition des dicastères		
Municipal	Dicastères	Associations intercommunales
Serge Schmidt Syndic	Administration générale Personnel communal Naturalisations Affaires sociales Affaires militaires Relations extérieures et communications Gestion de la salle communale	Membre : Ass. Syndics de Terre Sainte Membre : Ass. Syndics du district Membre : Comité de direction ARAS Président : Commission culturelle de Terre Sainte Représentant des actions : ARSCO SA Délégué : Conseil intercommunal Conseil Régional
Guy van Gelder Municipal Vice-syndic Jusqu'au 31 juin 2017	Routes et éclairages publics Espaces verts Port, rive et camping Police et sécurité Informatique Tourisme Transports Cimetière et Colombarium	Délégué : Nyon Région Tourisme Membre : Commission Police et Sécurité de TS
Nathan Finkelstein	Gestion des déchets	Membre : Comité de direction SITSE

Municipal Vice-syndic Dès le 1er juillet 2017	Aménagement du territoire Développement durable (concept énergétique) Agriculture et environnement Cours d'eau Protection civile Constructions	Délégué : SADEC SA Délégué : Compostière TS Délégué : STEP Mies-Tannay Délégué : SDISTS Délégué : ORPC (protection civile) Membre : CIAT Terre Sainte Délégué : AdCV Délégué : STI – Service technique intercommunal
Pulver Piccot Ninon Municipale	Ecoles Sports et Jeunesse Affaires culturelles	Délégué : Tennis Club Mies Tannay Délégué : Clinique dentaire Délégué : Conseil intercommunal ARAS Membre : Comité de direction ASCOT Membre : Comité de direction AJET Membre : Conseil d'administration ARSCO SA Membre : Commission des sports de Terre Sainte
Rudaz Denise Municipale	Finances Impôts et taxes Bâtiments communaux et gérance	Délégué : Conseil intercommunal ASCOT Délégué : Conseil intercommunal SITSE Délégué : Conseil intercommunal AJET Délégué : STI – Service technique intercommunal Délégué : Régie des Eglises

2.2 Séances de la Municipalité

Durant l'année 2017, la Municipalité s'est réunie 45 fois en séance ordinaire, d'une durée moyenne de 2 h 30 à 3 h.

2.3 Commissions municipales

Commission des naturalisations

Schmidt Serge (repr. de la Municipalité)
Bouende Tomfeun Eric
Druon Florence
Egger Elfriede
Monney Caitlin

Commission de salubrité (commission obligatoire)

Ehle Dr. Anne
Genoud Thierry (STI)
Finkelstein Nathan

3. GESTION COMMUNALE

3.1 *Dicastère de Serge Schmidt*

3.1.1 Administration générale

Comme chaque fin d'année, le Syndic, accompagné du Municipal concerné, a procédé à fin 2017 aux entretiens d'appréciation avec l'ensemble de notre personnel. Il en découle que d'une façon générale nos employés sont satisfaits de la façon dont les choses se passent, tant pour ce qui est de leur domaine de compétence que pour l'ambiance qui prévaut au sein de notre administration. Beaucoup relèvent cependant que la somme de travail est toujours plus lourde et plus complexe, du fait des exigences cantonales. Quant aux rapports entre nos employés et la Municipalité, ils sont jugés tout à fait positifs. La Municipalité a de son côté relevé l'excellent engagement de nos employés.

En fin d'année, notre Secrétaire communale, Madame Gandolfi, a annoncé qu'elle souhaitait prendre une retraite anticipée. Mme Gandolfi exerçait cette fonction depuis un peu plus de 20 ans au sein de notre administration. Durant ces vingt ans, elle a assuré à la tête de notre équipe administrative un service de grande qualité, fiable, professionnel et bienveillant. Elle aura vu se succéder quatre syndics, et une bonne dizaine de municipales et municipaux, et s'accommoder à leur façon de faire. Tout au long de ces années, elle a assuré ainsi une belle continuité dans l'exercice des tâches qui nous sont dévolues en offrant à nos administrés les services compétents et attentionnés qu'ils sont en droit d'attendre. Mme Gandolfi est restée en fonction jusqu'à mi-mars 2018.

La Municipalité a alors désigné Madame Ariane Katzarkoff qui exerçait depuis une année, à notre parfaite satisfaction, la fonction de Secrétaire communale adjointe pour la remplacer. Madame Katzarkoff s'est très bien intégrée au sein de notre équipe administrative, elle est appréciée à la fois par ses compétences et par son caractère agréable, autant par nos administrés que par ses collègues et bien sûr par la Municipalité.

Pour ce qui a trait aux tâches spécifiquement administratives, le Syndic dirige et assiste le personnel, en collaboration avec les Municipaux ainsi qu'avec la Secrétaire communale, dans l'accomplissement de son travail dans les domaines suivants :

- Gestion du courrier entrant et sortant de la Municipalité
- Traitement des appels téléphoniques
- Rédaction des procès-verbaux de diverses séances
- Tenue du registre civique et travaux relatifs aux votations/élections
- Contrôle des habitants et du bureau des étrangers
- Tenue de la comptabilité, gestion de la trésorerie et de la facturation
- Etablissement de statistiques
- Suivi des dossiers de naturalisation
- Gestion des registres des entreprises, des citernes et des chiens
- Gestion administrative du port, du parking Bénuyer et du camping ainsi que des bâtiments communaux en collaboration avec la régie
- Gestion des locations de la salle communale et suivi de l'organisation de manifestations communales
- Gestion des abonnements CFF
- Gestion du site Internet et soutien à la réalisation du Tannayroli

Le premier août à Tannay

C'est maintenant une tradition, nous célébrons notre fête nationale à tour de rôle avec nos communes voisines et amies Chavannes-des-Bois et Mies. Cette année 2017, c'était à Tannay de l'organiser.

A cette occasion, le discours officiel de ce premier août a été prononcé par Madame Manon Schick, Directrice générale d'Amnesty international Suisse, une personnalité de premier plan dont on connaît les préoccupations se rapportant aux difficiles et très actuelles questions de l'asile et de l'accueil des migrants.

Un public très nombreux a participé à ce moment de belle joie partagée.

Visite annuelle de la préfecture

Le 16 novembre 2017, Madame le Préfet Chantal Turin a procédé à Tannay à la traditionnelle visite annuelle au cours de laquelle elle a effectué les contrôles habituels des registres et des actes usuellement soumis à son visa. Elle a rencontré à cette occasion l'ensemble de la Municipalité ainsi que la secrétaire municipale et la boursière et également le Président du conseil communal et sa secrétaire. Madame le Préfet a relevé la parfaite tenue de l'ensemble de nos dossiers et le bon esprit dans lequel travaillaient notre Municipalité et notre administration.

Sortie des aînés

La traditionnelle sortie des aînés s'est déroulée le 28 septembre par une très belle journée ensoleillée. Les participants ont pris le train des étoiles (à crémaillères) qui les a menés aux Pléiades pour le repas de midi puis dans l'après-midi à Vevey au musée Nest pour découvrir de manière ludique et interactive toute l'histoire de la maison Nestlé.

Soirée des nouveaux habitants

Le 27 novembre ont été conviés à une soirée de bienvenue les nouveaux habitants, les nouveaux bourgeois et les nouveaux citoyens. Près de 150 personnes ont répondu à l'appel. Un sympathique moment où le Syndic et les Municipaux ont brièvement présenté l'activité de leur dicastère, lequel a été suivi d'une petite agape.

Contrôle des habitants

En 2017, notre service du contrôle des habitants a délivré :

- 39 cartes d'identité,
- 221 permis de séjour et d'établissement pour les ressortissants étrangers,
- 833 avis de mutation, transmis aux communes et offices concernés.

Quelques statistiques :

	Suisses	Etrangers	Total
Population au 31.12.2016	959	605	1564
Arrivées 2017	35	158	193
Départs 2017	62	86	148
Naissances 2017	3	3	6
Décès 2017	7	3	10
Population au 31.12.2017	928	677	1605

Le dernier rôle électoral édité en 2017 pour des élections fédérales comptait 786 électeurs.

Gestion de la salle communale

Durant l'année 2017, notre grande salle a été occupée à 49 reprises, dont 19 fois pour des événements privés dont la location a rapporté 10'160 CHF.

Elle a par ailleurs été gratuitement mise à disposition du Conservatoire de Musique de Terre Sainte (comme la loi sur les écoles de musique nous en fait l'obligation) ainsi qu'à diverses associations (l'Amicale de Tannay, les Variations Musicales de Tannay, l'école et l'UAPE, les camps de sport d'été, etc.).

3.1.2 Personnel communal

Le personnel communal suivant œuvrait au sein de notre Commune pendant l'année 2017 :

Administration communale

Catherine Gandolfi

Secrétaire municipale

Taux d'activité : 85 %

Coordination du bureau, procès-verbaux des séances de Municipalité, correspondance générale, registre civique (rôle des électeurs) et votations, gestion des routes, classement, soutien à la police des constructions et soutien du secrétariat du Conseil communal.

Ariane Katzarkoff

Secrétaire municipale adjointe

Taux d'activité : 100 %

Gestion des bâtiments communaux avec la Régie, police des constructions, location de la salle communale, gestion des manifestations culturelles et sociales, gestion de la caisse, abattages d'arbres, registre des bâtiments, registre des citernes, sentences municipales, rapport de gestion et tableau de répartition des responsabilités.

Solange Muraca

Boursière communale

Taux d'activité : 60 %

Comptabilité générale, salaires, ressources humaines, assurances personnel, gestion des comptes liquidités, factures fournisseurs, trésorerie, cycle comptable annuel, taxes de séjours nuitées, statistiques et analyses et gestion des contentieux.

Tamara Blanchoud

Collaboratrice administrative

Taux d'activité : 90 %

Gestion du port et des taxes, gestion du camping et des taxes, informations et tous-ménages, assurances choses, déchets et taxes, encaissements débiteurs, cartes CFF, site Internet, Tannayroli, informatique, téléphone et économat.

Anne-Isabelle Ramseyer

Préposée au :

Contrôle des habitants, bureau des étrangers, frontaliers, naturalisations, registre des chiens, clés, registre commerce et entreprises, contrôle des signatures initiatives et référendums, cimetièrre et décès, objets trouvés

Contrôle des habitants Bureau des étrangers Taux d'activité : 50 %	et taxes résidences secondaires.
<u>Activités « techniques »</u>	
Carlos Pereira Agent d'exploitation Taux d'activité : 100 %	Routes, entretien des machines et conciergerie du bâtiment du Centre du Village.
Marc Randin Agent d'exploitation Taux d'activité : 100 %	Espaces verts, rapports relatifs aux demandes d'abattages d'arbres et conciergerie des bâtiments du Château.
Yves Deferne Agent d'exploitation Taux d'activité : 100 %	Routes, port, camping et conciergerie du bâtiment de l'école.
<u>Service de nettoyage</u>	
Suzanne Yapa 594.50 heures durant 2016, en moyenne par semaine environ 11heures.	Nettoyage du bâtiment du Centre du village et de l'école.
<u>Stagiaires</u>	
Schwesinger Yannick Employée à 100 % Du 10 au 14 juillet 2017	Stagiaire d'été pour divers travaux en collaboration avec les employés techniques.
Neumann Clémentine Employé à 100 % Du 17 au 21 juillet 2017	Stagiaire d'été pour divers travaux en collaboration avec les employés techniques.
Loanick Gavaud Willner Claire Stage à 100 % Du 10 au 14 juillet 2017	Stagiaire d'été à l'administration communale.
<u>Mandataires indépendants</u>	
Pro Archives Conseils Vincent Guillot	Gestion périodique des archives communales.
André Grimm	Gestion du camping et du port de mai à octobre.

3.1.3 Naturalisations

Décider d'une naturalisation est de la compétence de la Municipalité. Une Commission composée de 4 membres du Conseil communal et présidée par le Syndic reçoit les candidats et formule ensuite ses conclusions et avis à l'intention de la Municipalité qui statue.

Cette commission conjointe de naturalisation s'est réunie à 4 reprises en 2017 pour des entretiens de demande de naturalisation ordinaire avec 12 candidats.

12 dossiers ont été transmis à la Municipalité avec préavis favorable et envoyés au Canton.

4 demandes de naturalisations dites « facilitées » ont été présentées en séance de Municipalité sans que les candidats aient besoin de passer devant la Commission. La Municipalité a donné un préavis favorable à ces 4 dossiers.

17 demandes de naturalisation ordinaire et 5 demandes de naturalisation facilitée ont été acceptées par le Canton et la Confédération et ont ainsi abouti.

A propos des **naturalisations**, c'est au premier janvier 2018 qu'entrera en vigueur une nouvelle loi et ce nouveau cadre légal restreindra les conditions d'accès à la nationalité suisse. A cette date, en effet, les candidats – entre autres mesures - devront être titulaires d'une autorisation d'établissement de type permis C et attester de connaissances d'une langue nationale (le français dans le canton de Vaud) non seulement à l'oral mais également à l'écrit. Il faudra aussi que les candidats n'aient bénéficié d'aucune aide sociale durant les trois ans qui auront précédé la demande. Les communes auront également à disposition un catalogue unique de questions à poser, dans lequel elles devront puiser.

Malgré ce durcissement, le Conseil d'Etat a tenu à rappeler sa volonté de promouvoir la démarche de naturalisation et c'est une volonté qui est d'ailleurs inscrite dans la Constitution vaudoise. J'aimerais vous dire que c'est précisément dans cet esprit qu'a travaillé jusqu'ici notre Commission des naturalisations, en examinant avec bienveillance les dossiers qui lui étaient soumis. Tout en prenant en compte les connaissances civiques, historiques et géographiques des candidats, la Commission met toujours l'accent sur le degré d'intégration et la motivation. Et elle a constaté avec bonheur combien les demandeurs avaient à cœur, le plus souvent, de bien préparer l'entretien auquel nous les soumettons et combien ils se sentaient déjà Suisse à maints égards.

3.1.4 Relations extérieures et communications

Le Syndic représente la commune au sein de l'assemblée des Syndics de Terre Sainte, de l'assemblée des Syndics du district, du Conseil régional et de diverses associations intercommunales (voir ci-dessous). Il a également été appelé à répondre à plusieurs reprises aux sollicitations des journalistes de la Côte, de NRTV et de 24 Heures.

3.1.5 Commissions et associations intercommunales

Syndics de Terre Sainte

Les syndics de Terre Sainte se sont réunis en assemblée à cinq reprises, durant cette année (la séance qui se tient à chaque fois dans une commune différente est présidée par le Syndic du lieu où elle se tient).

Pour 2017 les syndics se sont réunis le 11 janvier à Founex, le 22 mars à Mies, le 7 juin à Tannay, le 20 septembre à Bogis-Bossey et le 5 décembre à Chavannes-des-Bois.

Le but de ces rencontres est de partager les informations et les points de vue sur des sujets d'intérêts généraux et si possible d'harmoniser quelque peu nos pratiques en Terre Sainte.

Lors de ces séances, les thèmes suivants ont été, notamment, abordés :

- L'animation et l'avenir du théâtre de Terre Sainte
- L'activité des commissions du sport et de la culture
- La situation de la commune de Crans au sein de la Terre Sainte
- Les constructions de bâtiments communaux
- La situation au sein de l'AJET
- La régie des Eglises
- La perception des impôts communaux

- L'achat d'une balayeuse intercommunale
- Le Conservatoire de Terre Sainte
- Le nouveau processus de naturalisation
- La LAT
- La circulation en Terre Sainte
- Le Pot commun

Syndics du district

Sous l'égide de la Préfecture, les Syndics du district se sont réunis en assemblée à trois reprises durant cette année 2017 : le 30 mars à Founex, le 14 septembre à Gingins et le 4 décembre à Prangins

Durant ces séances, divers sujets d'intérêt commun ont été évoqués, dont en autres :

- La LATC, autorisations et permis de construire
- Les marchés publics, procédure
- La loi sur l'accueil de jour des enfants
- La situation du groupement hospitalier de l'Ouest lémanique
- La Fondation Avenir Santé
- Les effets de la péréquation

Commission culturelle de Terre Sainte

Votre Syndic préside la Commission culturelle de Terre Sainte, laquelle s'est donné pour tâche de centraliser les projets de demandes de subsides, dans le domaine culturel, qui sont présentées à nos 9 communes, de les étudier et de proposer, dans le cadre du Pot commun et dans les limites de son budget, les montants à allouer.

En 2017, la commission s'est réunie à Tannay les 15 février, 14 juin, 13 septembre et 8 novembre.

Elle a ainsi accordé, notamment, son soutien financier aux activités suivantes : l'Harmonie de Terre Sainte, le Théâtre de Terre Sainte, les Variations Musicales de Tannay, l'Ensemble vocal de Terre Sainte, les Concerts « Musique à l'Eglise » à Coppet, le Conservatoire de Musique de Terre Sainte, la Guinguette d'automne à Mies, les Rencontres de Coppet

Délégué au Conseil régional

Le Syndic ainsi que le délégué du Conseil communal ont participé à quatre reprises en 2017 aux séances du Conseil intercommunal du Conseil régional.

Représentant des actions Arsco SA

Le Syndic représente sa commune comme actionnaire au sein d'Arsco SA alors que la Municipale en charge des écoles, Mme Ninon Pulver Piccot en est avec ses collègues des autres communes de Terre Sainte l'une des administratrices.

L'activité de la société a été importante et diversifiée en 2017 (voir à ce propos le rapport de Mme Pulver Piccot) et l'assemblée des actionnaires a pu constater que les comptes avaient bien été maîtrisés par rapport au budget.

3.2 Dicastère de Guy van Gelder

3.2.1 Eclairages et routes

RC1

Le Conseil Communal de Tannay du 31 octobre 2016 avait approuvé le préavis n° 3 relatif à la requalification de la Route Suisse (RC1) allant de Mies à Founex en passant par Tannay et Coppet. Les Conseils Communaux des trois autres communes concernées, Mies, Coppet et Founex devaient encore approuver le projet ce qui fut le cas en 2017. Cependant un référendum a été initié à Coppet contre le

projet et un vote a eu lieu le 25 juin 2017 avec 63.73% de voix favorables au projet. Il pouvait donc démarrer mais avec les dernières approbations encore à obtenir du côté Régional, Cantonal et Fédéral, le début des travaux débiteraient finalement au printemps 2018.

Giratoire sur la route de Saint Cergue

Le trottoir côté sud-ouest du giratoire était très étroit et une imposante haie masquait fortement la visibilité, à la fois pour les piétons voulant traverser la route et pour les automobilistes venant du centre du village. Une concertation a eu lieu entre le propriétaire de la parcelle et la commune avec pour but d'élargir le trottoir. Au printemps 2017 des travaux ont débutés. La haie a été enlevée, étant sur le domaine public, et le propriétaire de la parcelle a décidé de faire construire un mur à ses frais. Ces travaux ont atteint le but recherché, soit dégager la visibilité et ainsi améliorer la sécurité pour les piétons et les automobilistes.

RC3d

Après de nombreux rappels de notre part au Canton sur l'état déplorable de la RC3d, c'est-à-dire de la route qui part du giratoire vers la déchèterie intercommunale, le canton a décidé de réparer et combler tous les creux qui s'étaient formés sur les bas-côté de la route. Les réparations ont été réalisées en deux semaines à la mi-octobre 2017. Ces travaux sur la RC3d ne seront que provisoires et d'ici 2 à 3 ans une réfection complète de la route sera faite. Ce seront des travaux de grande envergure car la route et son soubassement devront entièrement être refaits ce qui signifiera que la route sera coupée pendant une assez longue période.

Réaménagement de trois carrefours à la route Duvillard

Le Conseil Communal du 2 octobre 2017 a approuvé le préavis n°14 relatif à un crédit de 283'824 CHF pour le réaménagement de trois carrefours à la route Duvillard.

Au carrefour route Duvillard-route des Pralets, un trottoir sera aménagé le long du parking de l'ancienne déchèterie, en continuité du trottoir en provenance du centre du village et rejoignant le trottoir peint sur la route des Pralets. Le carrefour lui-même sera redessiné et des seuils seront placés de part et d'autre du carrefour pour ralentir le trafic.

Les priorités de droite seront supprimées aux croisements de la route Duvillard avec le chemin des Cerisiers et celui avec la route de Malcroissant et remplacés par des Stop. Le but est d'améliorer la sécurité suite au manque de visibilité à ces carrefours. Ces changements auront pour conséquence réglementaire de modifier la limitation de vitesse de 30 à 50 km/h pour la partie inférieure de la route Duvillard mais les obstacles actuels resteront et deux seuils seront placés de part et d'autre du carrefour de la route de Malcroissant. Par ailleurs, la circulation des piétons sera améliorée sur la route de Malcroissant par la création de portions de trottoirs manquants ainsi que par le marquage au sol d'un passage pour piéton. Tous les passages pour piétons seront éclairés aux normes en vigueur. Les travaux débiteront au printemps 2018.

Eclairages publics

Suite à la requête de riverains, la commune a procédé à l'installation de trois candélabres avec technologie Led sur les 100 premiers mètres du chemin des Coulevres à partir de la route Duvillard. Les socles en bétons et les tubes électriques étaient bien en place depuis des années mais les candélabres n'avaient jamais été installés !

3.2.2 Espaces verts

Rien de spécial à signaler.

3.2.3 Port et Camping

La Municipalité a décidé de fermer le camping à la fin de la saison 2017 afin de rendre cet espace aux habitants de la région. Le camping ne répondait plus depuis très longtemps aux normes de qualité qu'on pourrait attendre avec des installations vétustes et indignes de la commune. Cela s'inscrivait aussi dans le projet de réaménagement de la zone lacustre en cours d'étude et qui veut rendre à cette zone verte un attrait plus large pour la population avec des installations ludiques et sportives susceptibles de plaire à un plus grand nombre.

3.2.4 Transports

Les travaux d'infrastructures se poursuivent aux gares de Mies et de Chambésy pour permettre la fréquence du train au quart d'heure dès 2018. Après les retards au début des chantiers, la ligne sera finalement opérationnelle aux heures de pointe dès juin 2018 à la gare de Tannay. A partir de décembre 2018, l'offre au quart d'heure sera effective toute la journée. Il s'agit d'une avancée importante pour notre village et qui proposera une alternative attrayante à l'usage des voitures privées pour les déplacements, particulièrement en direction de Genève.

3.2.5 Police et taxes de séjours

Tannay et d'autres communes de Terre Sainte collaborent étroitement avec la gendarmerie et les agences de sécurité privées afin d'arriver à un niveau de sécurité qui corresponde aux exigences et aux besoins de nos habitants. Les statistiques criminelles de notre région avaient montré une baisse très significative des vols par effraction à Tannay entre 2014 et 2016, passant de 63 en 2014 à 24 en 2015 et 10 en 2016. En 2017, la situation est restée stable avec 11 vols par effraction. Ce bon résultat est attribué à une augmentation et au maintien des contrôles à la frontière et à une plus grande visibilité des forces de police et de gendarmerie ainsi que de la compagnie de sécurité privée SDS. Il faut également noter une très bonne collaboration entre les différentes forces de l'ordre, gendarmerie, gardes-frontières, police des CFF, SDS, ainsi que la police de Versoix et celle de France voisine.

3.2.6 Cimetière et Columbarium

Rien de spécial à signaler.

3.2.7 Tourisme

Rien de spécial à signaler.

3.2.8 Informatique et téléphonie

Swisscom avait annoncé en 2016 la fin de la téléphonie analogique pour fin 2017 pour passer au tout numérique. Cela a eu pour conséquence de devoir remplacer la centrale téléphonique de la commune par une nouvelle centrale compatible avec cette technologie. Comme la centrale datait de 15 ans et que plusieurs postes téléphoniques montraient des signes marqués d'usure, le remplacement venait à point nommé.

Une nouvelle centrale a donc été installée en mars 2017 ainsi que de nouveaux postes téléphoniques compatibles.

Une nouvelle application a également été installée sur le site web de la commune. Elle permet de consulter en ligne les disponibilités des cartes journalières CFF ainsi que de les disponibilités de la salle communale.

3.2.9 Commissions et associations intercommunales

Membre de la Commission de Police et Sécurité de Terre Sainte

La Commission de Police et Sécurité de Terre Sainte a pour but d'offrir un cadre sécuritaire à l'ensemble des habitants de notre région, en s'appuyant sur le contrat de prestations signé avec la Police cantonale. Des séances régulières sont organisées réunissant les autorités Municipales des communes de Terre Sainte et les différents corps de police et de sécurité (gendarmerie, gardes-frontières, police des CFF, SDS).

3.3 Dicastère de Nathan Finkelstein

3.3.1 Gestion des déchets

La déchèterie intercommunale de Commugny, Tannay et Chavannes-des-Bois a été ouverte à l'exploitation le lundi 4 juillet 2016. La mise en service a connu quelques petits problèmes notamment au niveau de la puissance électrique des compacteurs. Ce problème devait être résolu au courant de l'année 2017 mais il

ne le sera finalement qu'au milieu de 2018. La déchèterie offre en moyenne 39 heures d'ouverture par semaine, reprend plus de 40 catégories de déchets urbains et fonctionne à la satisfaction des habitants.

Les coûts de la gestion des déchets urbains (collecte, transport et élimination) doivent être entièrement couverts par les taxes forfaitaires et à la quantité. Ce n'est pas encore le cas à Tannay, comme le démontre le tableau ci-dessous, mais avec la création de la déchèterie intercommunale nous avons 3 ans pour y arriver.

Le montant de la taxe forfaitaire 2017 a dû être établi avant d'avoir un historique des coûts d'exploitation de la nouvelle déchèterie et s'est avéré être trop optimiste. Etant donné le changement de déchèterie au milieu de l'année, l'analyse annuelle des quantités et coûts des déchets était à la fois un peu compliquée et sans grand intérêt car à présent nos déchets valorisés sont mutualisés avec nos 2 communes partenaires. Nous devons donc établir une nouvelle référence historique qui intègre les habitudes des 3 communes. En effet, une analyse doit pouvoir être effectuée sur une année entière pour les 3 communes, en particulier s'agissant du ramassage des déchets verts en raison des variations saisonnières. 2017 était donc l'année-test pour procéder à une analyse valable de nos déchets.

Le montant de la taxe forfaitaire pour 2018 a dû être augmenté suite à l'analyse des 12 mois d'exploitation afin de tendre vers un équilibre entre les coûts et les taxes (rapport (taxes/coûts) vers 100%). Cette augmentation a été approuvée par la Surveillance des prix fédérale.

Nous avons atteint l'objectif cantonal de recycler 57% de nos déchets urbains. Par contre, nous n'atteignons pas encore l'objectif de financer les 40% du coût total de la gestion des déchets urbains par la taxe à la quantité. Nous n'en sommes qu'à 26% pour 2017. L'augmentation de la taxe forfaitaire et la résolution du problème des compacteurs feront remonter ce pourcentage.

Type de déchets	2014	2014	2015	2015	2016	2016	2017	2017
	Tannay (1'633)	Vaud (755'369)	Tannay (1'608)	Vaud (767'497)	Tannay (1'630)	Vaud (778'251)	Déchèterie Intercom. (5'307) Tannay (1'585)	Vaud
Déchets incinérés* (kg/hab)	159	181	165	177	170	178	202	?
Déchets valorisés (kg/hab)	324	244	318	233	271	232	273	?
Total (kg/hab)	484	425	483	410	441	410	475	?
Valorisables/total (poids)	67%	58%	66%	57%	61%	57%	57%	?
Taxes/coût total (CHF)	90%		93%		94%		83%	
Taxe quantité/coût total	35%		34%		29%		26%	
Taxe quantité/coût incinéré	80%		76%		73%		61%	

* Ordures + encombrants ; + plastique et bois usagé à partir de 2016

Activités :

- Elaboration, en collaboration avec l'Administration, du calendrier et des directives tous-ménages concernant la gestion des déchets pour 2017
- Surveillance du conditionnement des ordures ménagères par des contrôles lors des collectes
- Analyse du financement de la gestion des déchets afin de répondre aux exigences cantonales
- Récolte des données demandées dans le cadre des statistiques cantonales des déchets
- De nombreuses séances avec les Municipaux de Commugny et de Chavannes-des-Bois concernant la gestion de la déchèterie intercommunale.

3.3.2 Gestion des eaux météorologiques et usées

Transfert des collecteurs communaux aux Services Industriels de Terre Sainte et Environs (SITSE)

- Le transfert des collecteurs aux SITSE a été officialisé.
- Tannay est membre de l'association intercommunale SITSE et participe au but principal : épuration des eaux usées ainsi qu'aux buts optionnels : l'eau potable et les collecteurs des eaux météorologiques et usées.

Entente intercommunale pour la station intercommunale d'épuration des eaux de Mies-Tannay

- Suite à la mise en service en 2014 de la STEP intercommunale à Commugny, la STEP Mies-Tannay a été remplacée par une station de pompage (STAP) des SITSE.
- L'entente intercommunale entre Mies et Tannay n'avait, donc, plus de raison d'exister. Cette entente a été dissoute en juin 2017 et le Conseil administratif a procédé à sa liquidation en octobre 2017.

3.3.3 Aménagement du territoire

Projet du développement de la zone lacustre de Tannay-Mies

- Le Groupe ad-hoc de réflexion formé en 2015 (voir Rapport de gestion 2016) a présenté le 16 janvier 2017 un premier concept pour l'ensemble de la zone lacustre aux Municipalités in extenso de Mies et Tannay qui en ont été séduits. Les deux Municipalités nous ont confirmé leur volonté de collaborer sur ce projet et nous ont alloué un petit budget pour approfondir nos réflexions avec un urbaniste.
- Le 13 septembre 2017 le concept de mise en valeur de notre zone lacustre a été présenté aux deux Municipalités qui nous ont reconfirmé leur soutien pour la continuation de cette étude. Le groupe ad-hoc, ayant rempli son mandat, a été par conséquent dissout. Dans la foulée, les Municipalités ont nommé un comité de pilotage pour gérer ce projet (CoPillac) composé de quatre municipaux : Guy Dériaz et Claude Hilfiker pour Mies et Guy van Gelder et Nathan Finkelstein pour Tannay.
- Le concept de cette mise en valeur de notre zone lacustre a été présenté :
 - ◆ Le 13 novembre 2017 à la Commission ad hoc du port du Conseil communal de Tannay,
 - ◆ Le 27 novembre 2017 aux Commissions d'urbanisme et des finances du Conseil communal de Mies,
 - ◆ Le 6 décembre 2017 au Conseil communal de Mies,
 - ◆ Le 11 décembre 2017 au Conseil communal de Tannay.

Le concept a été reçu avec enthousiasme.

Nous organiserons au début d'année prochaine des séances publiques où chacun aura tout le loisir de nous poser des questions et de nous faire part de ses commentaires. Par la suite, nous organiserons formellement un vote consultatif dans les deux communes. Ce vote est prévu en juin 2018 en même temps que la votation fédérale. Le résultat sera déterminant pour la définition future de notre port.

Projets de développement communaux

La Municipalité souhaite explorer la possibilité de réaliser plusieurs projets de construction :

- une voirie,
- un bâtiment locatif afin de pouvoir offrir quelques logements à loyer modéré et
- éventuellement à plus long terme un bâtiment à logements protégés.

Sous-jacent à ces projets est le désir de déménager notre *Unité d'accueil pour écoliers* (UAPE) à proximité de l'école.

Pour la première étape de la planification de ces projets nous avons mandaté notre urbaniste pour faire un inventaire des biens-fonds communaux. Ensuite nous avons déterminé quelle parcelle serait la mieux adaptée à chaque projet.

La Municipalité a commencé une pré-étude d'implantation de l'UAPE.

Révision de notre Plan général d'affectation (PGA)

La 4ème adaptation du Plan directeur cantonal (PDCn) de 2008 découle de la mise en vigueur de la 1ère révision de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire et ses répercussions. Ce nouveau PDCn oblige les communes à réviser les PGAs dans les cinq ans suivant l'adoption de la 4e adaptation du PDCn par le Grand Conseil (31.01.2018) pour que les zones à bâtir légalisées correspondent aux besoins prévus sur 15 ans.

Notre commune est surdimensionnée, c'est-à-dire qu'il y a plus de droits actuels à bâtir par rapport à la croissance d'habitants autorisée par le Canton pour les prochains 15 ans. De ce fait, nous devons procéder à une réduction de ces droits à bâtir.

La Municipalité a œuvré avec notre urbaniste afin d'établir une « Vision d'aménagement » pour notre commune. Ce document démontre les mesures possibles de réduction des droits à bâtir tout en argumentant pourquoi ces réductions, dans la plupart des cas, n'ont pas de sens. Le dialogue avec le Canton continuera en 2018.

3.3.4 Police des constructions

Activités :

- Analyse, avec notre administration et bureau technique, de la conformité des dossiers de demande de permis de construire déposés avant de les faire avaliser par la Municipalité et de les mettre à l'enquête. Durant l'année 2017, 36 dossiers ont été traités, soit : 21 permis de construire délivrés, 6 demandes pour des installations de panneaux solaires et 9 autorisations municipales. Lors des enquêtes publiques une opposition a été déposée cette année.
- Contrôle et suivi de l'évolution des chantiers en cours et participation au contrôle et à la délivrance de 12 permis d'habiter avec le Service Technique Intercommunal (STI).

3.3.5 Cadastre et SIT

Aucune activité particulière n'est à mentionner pour 2017 à part une mise à jour annuelle de la base de données communale.

3.3.6 Service de Défense Incendie et de Secours – Terre Sainte (SDIS-TS)

Les habitants de Terre Sainte sont rassurés de savoir que leur service de défense incendie intervient rapidement aux appels d'urgence entre autres pour les incendies, sauvetages ou inondations. Le SDIS-TS est une entente intercommunale de 8 communes. Sa gestion est assurée par la Commission intercommunale du feu composée d'un municipal de chaque commune membre.

Tous volontaires, la soixantaine de membres du SDIS-TS sont des hommes et des femmes admis dès 18 ans. Ils exercent une activité, qu'ils soient étudiants, salariés ou indépendants, et consacrent chaque mois plusieurs heures à leur formation de sapeur-pompier et aux interventions. Les permanences sont assurées de jour comme de nuit. Le week-end, un groupe de 4 personnes assure tous les départs en alarme et peut être renforcé par le groupe de piquet selon les besoins. L'entretien du matériel et de la caserne fait également partie de la mission du sapeur-pompier volontaire.

En 2017 il y a eu 76 interventions dont 6 à Tannay. Au total, les pompiers ont consacré 930 heures aux interventions et 29 exercices ont été organisés en 2017, soit 1980 heures de formation (cours cantonaux et formations internes).

Ce service est financé essentiellement par nos impôts et a représenté à peu près 18 CHF par habitant en 2017.

3.3.7 Protection civile

L'Organisation régionale de la protection civile (ORPC) a son siège dans le bâtiment des antennes de Prangins (Centre des émetteurs de Prangins). L'ORPC compte 880 astreints dont les activités incluent : de l'instruction, des interventions en faveur de la collectivité et des interventions en situation d'urgence.

Sur les 6'395 jours de service en 2017, 4'089 ont été consacrés à l'instruction afin d'être préparé pour les diverses interventions.

Les soldats de l'ORPC sont visibles lors des grands événements publics où ils gèrent souvent la circulation et veillent à la sécurité de la population. Ils font aussi des interventions un peu moins visibles comme, par exemple, l'abattage d'arbres endommagés par un incendie ou le nettoyage du mur de l'embouchure du canal du Greny.

L'ORPC est intervenue en situation d'urgence quatre fois cette année notamment pour un incendie à Cité ouest à Gland, la gestion de la circulation sur l'A1 suite à un accident entre Aubonne et Rolle et la sécurisation des visites du Président chinois Xi Jinping et du Président français Macron.

Ce service est financé essentiellement par nos impôts et représente un peu plus de 17 francs par habitant en 2017.

3.3.8 Agriculture / Environnement

Rien à signaler

3.3.9 Concept énergétique

Rien à signaler.

3.3.10 Développement durable

Rien à signaler.

3.3.11 Cours d'eau

Le Garde forestier nous a fourni une synthèse en fin d'année de l'état actuel et des entretiens à prévoir du Torry et du Nant. Ces travaux seront budgétés et effectués en 2018.

3.3.12 Commissions et associations intercommunales

Délégué à la SADEC (Société Anonyme pour le traitement des Déchets de la Côte)

Participation active aux assemblées générales de la SADEC.

Membre à la Commission Intercommunale pour l'Aménagement du Territoire (CIAT)

La CIAT siège en principe tous les mois. Sans pouvoir décisionnel, sa mission est d'échanger des informations et de coordonner les politiques d'aménagement du territoire entre les communes, le Conseil régional et le Canton.

Délégué au COPIL Terre Sainte (Conseil Régional)

Le COPIL, organisme de Coordination avec la région et le Canton, ne s'est pas réuni en 2017.

Membre du Conseil administratif de l'Entente intercommunale de la STEP Mies-Tannay

Suite à la construction de la STEP intercommunale, l'entente intercommunale a été dissoute en juin 2017 et le Conseil administratif a procédé à sa liquidation en octobre 2017.

Délégué à la Commission intercommunale du Service défense incendie et secours-Terre Sainte (SDIS-TS)

Participation active à plusieurs séances de la Commission consultative du feu dans le cadre de la gestion du service du SDIS-TS.

Délégué à l'Organisation Régionale de la Protection Civile (ORPC)

Participation active aux séances de l'ORPC.

Le Plan Canicule 2017 a été mis en place en collaboration avec l'Administration communale.

Délégué à l'Association des communes du district de Nyon pour un Service Technique Intercommunal (STI)

Rien à signaler.

Membre du Comité de direction (CoDir) des Sociétés Industrielles de Terre Sainte et environs (SITSE)

Responsable pour les finances des SITSE. Participation active aux séances du CoDir et du Conseil intercommunal.

Délégué à l'Entente intercommunale de la compostière de Terre Sainte (EICTS)

Participation à l'Assemblée générale

3.4 Dicastère de Ninon Pulver Piccot

3.4.1 Ecoles

Responsabilités et tâches des communes

L'école obligatoire concerne les élèves de 4 à 16 ans.

Les communes et l'Etat doivent participer ensemble, dans leurs activités respectives, à améliorer la qualité des apprentissages des élèves.

Selon l'article 27 de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), les communes, d'entente avec l'autorité cantonale et les directions d'établissement planifient et mettent à disposition des établissements, les locaux, installations, espaces, équipements et mobiliers nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Les communes prennent à leur charge les frais de fonctionnement suivants : la construction, l'entretien, la maintenance et la rénovation des locaux, installations, espaces et équipements mis à dispositions des établissements, le mobilier et le matériel scolaire, les transports scolaires, les indemnités pour frais de repas, les devoirs surveillés et les camps, courses et voyages d'étude (art. 132 LEO).

Selon l'article 63a de la constitution vaudoise, l'état et les communes organisent un accueil préscolaire et parascolaire qui est régi par la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE). L'objectif de cette loi est d'assurer la qualité de l'accueil de jour, de tendre à une offre suffisante en place d'accueil dans tout le canton et d'organiser son financement.

Selon la LAJE, les collectivités publiques, les partenaires privés, les structures d'accueil collectif et les structures de coordination d'accueil familial de jour peuvent se constituer en réseau. Les 9 communes de Terre Sainte (Bogis-Bossey, Chavannes-des-Bois, Chavannes-de-Bogis, Commugny, Coppet, Crans-près-Céligny, Founex, Mies, Tannay) se sont constituées en un tel réseau et ce sont les associations intercommunales et entités suivantes qui prennent en charge les responsabilités décrites ci-dessus :

- L'AJET : association intercommunale pour l'Accueil de Jour des Enfants de Terre Sainte
- L'ASCOT : Association Scolaire intercommunale de Terre Sainte
- ARSCO SA : société immobilière
- CESCOT : conseil d'établissement scolaire de Terre Sainte

En général le municipal en charge des écoles de chaque commune du réseau de Terre Sainte fait partie de droit du comité de direction des associations intercommunales susmentionnées et est membre du conseil d'administration d'ARSCO SA ainsi que du CESCOT. Depuis le 1^{er} juillet 2016 votre municipale siège dans les 4 entités susmentionnées.

L'AJET

L'AJET gère le réseau d'accueil de jour des enfants des communes de Terre Sainte.

En 2017, le réseau comportait :

- 7 unités d'accueil (UAPE), 611 enfants accueillis
- 18 accueillantes en milieu familial (AMF), 118 enfants accueillis
- La Nursery-garderie des Coppalines, 87 enfants accueillis
- Le centre d'animation de vacances (CAV), 297 enfants accueillis
- Le centre de jeunes et de loisirs de Terre Sainte (Baraka), 79 enfants inscrits.

Dès la rentrée 2017, les 3 Pause-déj (Founex, Bogis-Chavannes et Coppet) ont été intégrées dans les UAPE de leur village.

La Poussinière, nouvelle crèche de Crans, (22 places), a ouvert ses portes en août 2017. Elle a connu rapidement un taux de remplissage satisfaisant, notamment pour les bébés, une occupation complète n'étant jamais atteinte dès l'ouverture.

La construction de la crèche de Chavannes-des-Bois est en cours et l'ouverture est prévue en août 2018.

L'agrandissement de la crèche de Coppet est encore en étude.

En raison du manque de place, L'AJET avait signé une convention de partenariat avec la crèche privée, Easy-Kids, à Founex dans laquelle 5 places sont subventionnées. Au vu de l'ouverture des 2 nouvelles crèches, ce partenariat ne se justifie plus et la convention sera résiliée en 2018.

Le Centre d'animations vacances (CAV) a connu à nouveau un beau succès. Deux UAPE, Crans et Mies, ont ouvert leurs portes pour 4 semaines de vacances (une à Pâques, deux en juillet et une en octobre) pour les enfants de 4 à 12 ans.

L'année 2017 fut une année compliquée, au niveau administratif, avec, notamment, la démission du directeur, Luc Visinand, le 30 novembre 2017 après différents épisodes de maladie.

Pour pallier à ces absences, la présidente de l'Ajet, Mme Stéphanie Emery a assuré la direction par interim.

Votre municipale a repris, de son côté, la présidence par interim.

Les différents mouvements de personnel, s'ils ont eu pour conséquence une surcharge temporaire des personnes en place, n'ont néanmoins pas péjoré la qualité de l'accueil des enfants.

Au 31 décembre 2017, l'AJET employait env. 130 collaborateurs et une quinzaine de remplaçants sur appel. Elle a accueilli 1'227 enfants.

Son budget global était de 10'398'294.- CHF dont 3'782'712 CHF à charge des communes.

Le comité de direction a siégé à 10 reprises durant l'année 2017 et le Conseil intercommunal à 2 reprises. Les 3 préavis présentés, notamment ceux sur les comptes 2016 et le budget 2018, ont tous été acceptés.

Les objectifs de l'AJET en 2018 sont d'engager un/une nouvelle directrice, de mener à bien la restructuration administrative commencée en 2016, de terminer la construction de la crèche de Chavannes-des-Bois.

L'ASCOT (association scolaire intercommunale de Terre Sainte)

Cette association intercommunale est chargée de mettre à disposition les locaux et installations scolaires nécessaires à l'enseignement obligatoire (primaire et secondaire jusqu'en 11^{ème} année). Elle gère et finance les activités périscolaires (transports scolaires, restaurants scolaires, les devoirs surveillés, les camps, les sports facultatifs, etc.).

L'ASCOT prend également en charge le déficit d'ARSCO, soit 5'183'985 CHF (voir ci-dessous).

Le conseil intercommunal de l'ASCOT s'est réuni 2 fois en 2017 et le comité de direction, composé des 9 municipaux des écoles de Terre Sainte, 9 fois.

Les 2 directeurs des deux établissements scolaires, primaire et secondaire, participent régulièrement aux séances du Codir.

L'ASCOT a également constitué quelques commissions internes, constituées, en général, de 3 membres du Codir, actives dans différents domaines (transports, sécurité, ressources humaines, par ex.). Votre municipale est membre de la commission des ressources humaines.

L'ASCOT compte une vingtaine d'employés directs (secrétariat, accueillants-surveillants dans les bus et pause de midi, personnel d'animation) et environ 80 employés indirects en rémunérant des employés de l'état qui exercent des activités pour les communes via des conventions et contrats de prestations (personnel encadrant aide aux devoirs, sports scolaires facultatifs, camps, travailleur social de proximité).

Les comptes 2017 sont inférieurs au budget de 1'198'801 CHF, soit un total de 10'277'696 CHF dont 772'363.65 CHF à charge de Tannay.

Travailleur social de proximité

Selon une convention conclue par l'ASCOT et Espace Prévention la Côte, les 9 communes de Terre Sainte bénéficient des interventions de travailleurs sociaux de proximité dont les missions principales sont les suivantes :

- Prévention des comportements à risque chez les jeunes entre 12 et 25 ans
- Assurer une présence régulière sur le terrain
- Favoriser les liens entre les jeunes et le réseau social et communautaire
- Accompagner et orienter les jeunes

La mission essentielle du TSP est d'aller vers les jeunes, là où ils se trouvent. En 2017, 483 déplacements ont été effectués dans les communes de l'ASCOT dont 7 % pour la commune de Tannay.

Les échanges informels, discussions durant lesquelles il s'agit de présenter le TSP afin d'établir un premier contact, ont constitué le 47% de l'activité, le solde étant consacré à des échanges d'info, des entretiens, de mise en réseau et de la médiation. Les sujets abordés avec les jeunes ont été essentiellement liés aux problèmes de dépendances.

En 2017, Terre Sainte a été desservie par Alexandre Widmer, à raison de 50%.

ARSCO SA

ARSCO SA est une société immobilière chargée d'acheter des terrains et des bâtiments, de construire et de gérer des bâtiments, des installations et des aménagements d'intérêt public, notamment les écoles.

Sa mission est le développement des infrastructures scolaires de Terre Sainte.

Elle est propriétaire des collèges des Rojalets (9-11^{ème} – secondaire) et Necker (7-8^{ème} - primaire) . Ce sont les communes de Terre Sainte qui sont actionnaires d'ARSCO SA, Tannay détenant 88 actions sur 1'000 au total.

L'assemblée générale des actionnaires s'est tenue le 25 avril 2017. Votre Municipale est membre du conseil d'administration depuis le 1^{er} juillet 2016 et membre de la commission des ressources humaines.

Durant l'année 2017, ARSCO SA a procédé à l'agrandissement du restaurant Necker et à la création, en surélévation de 4 nouvelles classes au même endroit.

ARSCO SA a également fêté dignement le 25^{ème} anniversaire de la construction du collège des Rojalets par une superbe fête, le 6 mai 2017.

ARSCO SA a, enfin, finalisé la mise en place un système de contrôle interne.

S'agissant des projets :

-le projet piscine-patinoire est toujours stoppé par des oppositions de voisins et dans l'attente de décisions judiciaires.

-la réalisation d'un chauffage à distance, en collaboration avec le SITSE, est en cours.

L'objectif d'ARSCO SA reste toujours la construction d'un complexe sportif de qualité pour tous les habitants de Terre Sainte.

Enfin, ARSCO SA, par l'intermédiaire du comité d'animation (CATS), gère le théâtre de Coppet qui a proposé 127 représentations en 2017.

En 2017, ARSCO SA a fait un appel de fonds auprès de l'ASCOT de 5'183'985 CHF pour couvrir l'excédent de charges.

CESCOT

Le Conseil d'Etablissement Scolaire de Terre Sainte, composé de 36 membres est un lieu d'échange permettant l'insertion et l'ancrage des établissements scolaires dans la vie locale.

Il s'est réuni à trois reprises en 2017 et a permis un échange constructif entre tous ses représentants sur des sujets concernant la vie sociale (portables à l'école, sécurité aux arrêts de bus, initiation à l'informatique, etc.).

3.4.2 Sports

Commission intercommunale des Sports de Terre Sainte

La commission, composée des 9 communes de Terre Sainte, a, notamment, pour mission de définir la politique sportive ainsi que de développer et promouvoir le sport en Terre Sainte.

La commission a siégé à deux reprises en 2017.

Elle soutient l'USTS, la société de tir de Terre Sainte, l'école de Voile de Terre Sainte, le cercle d'escrime de Founex.

3.4.3 Affaires culturelles

Votre Municipale participe aux séances de la commission culturelle dont la mission est de promouvoir toutes activités culturelles dans la commune.

Malheureusement, la manifestation « Parvis d'artistes » n'a pas pu être mise sur pied en 2017, faute d'exposants. Un nouveau concept sera étudié pour les artistes de Tannay et environs.

La commission a organisé à l'UAPE, lors de la venue du Père Noël, un spectacle de marionnettes, destinés aux tous petits, spectacle qui a connu un joli succès.

3.4.4 Commissions et associations intercommunales

ARAS (Association Régionale pour l'Action Sociale du district de Nyon)

L'ARAS est une association de commune (47 communes du district) dont le but est d'appliquer la Loi sur l'Action Sociale Vaudoise (LASV) et le Règlement sur les Agences d'Assurances Sociales (RAAS).

La réalisation de ces tâches est confiée au Centre social régional (CSR) pour la LASV et aux agences d'assurances sociales pour le RAAS.

Le Centre social régional a pour missions principales d'informer et d'orienter la population du district et d'octroyer les prestations du Revenu d'insertion. En 2017, il y a eu 817 dossiers RI traités mensuellement par le CSR (6 pour Tannay dont 2 refusés).

Votre Municipale est déléguée au Conseil intercommunal de cette association.

Le Conseil intercommunal s'est réuni 2 fois, les 8 juin et 16 novembre 2017, séances au cours desquelles, les comptes 2016 et le budget 2018 ont été adoptés.

Clinique dentaire scolaire itinérante du district de Nyon

Votre Municipale est déléguée de la Clinique dentaire scolaire depuis juillet 2016. Son rôle essentiel consiste dans la prévention et le dépistage au moyen d'une caravane, (nouvelle caravane acquise en 2016), au travers des communes du district selon un rythme précis et organisé (env. 7'000 élèves).

Deux assemblées générales ont eu lieu en 2017, les 23 mars et 28 septembre 2017. L'une pour approuver les comptes 2016 et l'autre pour l'approbation du budget 2018.

3.5 *Dicastère de Denise Rudaz*

3.5.1 Finances

Nos finances se portent bien et, malgré des signes de ralentissement, nous avons eu une forte augmentation de rentrée d'impôts ce qui nous permet à fin 2017 d'avoir les réserves nécessaires de manière à couvrir les investissements qui ont été et vont être réalisés.

Dans les investissements, qui ont été réalisés et comptabilisés en 2017, on peut mentionner la buvette de la plage pour la moitié de l'investissement prévu, l'autre moitié sera comptabilisée en 2018. Grâce aux réserves comptabilisées en 2017, la commune peut faire face aux dépenses prévues en 2018 sans avoir recours à l'emprunt. Néanmoins, les règles concernant la péréquation qui vont être adaptées et le manque à gagner à imputer à la RIE III, doivent nous rendre prudents.

Selon le préavis no 24 les comptes communaux ont bouclé avec un bénéfice de 72'762.00 CHF par rapport à un bénéfice de 21'475.00 CHF en 2016 et un budget 2017 prévoyant une perte de 641'550.00 CHF.

3.5.2 Comptabilité générale

Facteurs significatifs relevés en 2017

- Impôt : la commune a reçu 12'508'604.00 CHF soit 3'628'725.00 CHF de plus que le budget 2017
- Charges : ont diminué de 447'563.00 CHF par rapport au budget 2017.

Principaux amortissements en 2017

- Buvette : 200'000 CHF
- Déchèterie intercommunale : 25'000.00 CHF
- Rénovation d'un appartement : 42'000.00 CHF
- Château : 200'000.00 CHF (amortissement obligatoire)

Réserves

Le montant attribué au fonds de réserve s'élève à 3'641'338.00 CHF (routes et bâtiments) dont une partie importante dévolue au port soit pour sa rénovation ou la construction d'un nouveau port mais aussi pour les aménagements terrestres.

A noter également, une réserve pour l'achat probable de deux parcelles à l'Etat de Vaud, l'une où se trouvaient l'ancien camping (parcelle 229) et l'autre où se trouve le bâtiment principal de la buvette (parcelle 232)

3.5.3 Domaine et bâtiment

- **Château** : un appartement s'étant libéré fin 2017, il a fallu engager des travaux de rénovation (env. 42'000.00 CHF) car depuis 1998 aucune amélioration n'avait été réalisée.
- **Centre village** : rien à signaler de particulier si ce n'est de petits travaux d'entretien.
- **La Péniche** : le déménagement de l'UAPE suit son cours. La Municipalité est en train de comparer différentes options pour la mise en place d'un marché public.
- **Ecole** : rien de spécial à signaler si ce n'est une faible fuite d'eau au niveau du toit.
- **Buvette** : en octobre 2017, comme prévu, le chantier de rénovation a débuté et s'est terminé en mars 2018. La municipalité peut se féliciter du travail accompli car elle n'a récolté que des commentaires favorables.
- **Camping** : a été définitivement fermé à fin octobre. A la place est prévue une zone de détente pour petits et grands.

A noter que la Municipalité a décidé de reprendre la gestion des travaux des bâtiments communaux qui incombait jusqu'ici à la régie. Celle-ci conserve la partie administrative des bâtiments (baux, états des lieux, recherche de nouveaux locataires, établissement des décomptes, rappels etc).

3.5.4 Commissions et associations intercommunales

Déléguée Régie des églises

Madame Denise Rudaz a participé à une séance pour le contrôle des comptes 2017 et le contrôle du budget. La participation de 24 CHF par habitant reste inchangée.

Déléguée ASCOT (+ ARSCO SA) et AJET

Madame Denise Rudaz a participé aux assemblées des 2 associations pour le contrôle du budget 2018. Les comptes sont bien tenus.

4. DECISION

En conséquence,

- vu : le préavis n° 26
- vu : le rapport de la Commission de gestion
- attendu : que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

- **d'approuver le rapport de gestion 2017 tel que présenté,**
- **de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2017**

Pour la Municipalité :

Le Syndic :
Serge Schmidt

La Secrétaire :
Ariane Katzarkoff